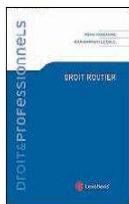


LIVRE

RÉMY JOSSEAUME, L'EXPERT EN DROIT ROUTIER

*Chroniqueur régulier de nos publications,
l'avocat spécialiste du droit routier publie un ouvrage référence sur cette matière
qui nourrit un contentieux de masse.*



« Droit Routier »,
de Rémy Josseaume et
Jean-Baptiste Le Dall,
LexisNexis, 500 p., 59 €.

Sil y a un avocat qui est bien placé pour rédiger ce type d'ouvrage, très attendu par l'ensemble de la communauté judiciaire, c'est Rémy Josseaume. Cela fait vingt ans qu'il pratique cette matière au quotidien et plusieurs années qu'il forme les avocats au barreau de Paris, soit 100 à 300 juristes par session. Il anime aussi la commission du barreau de Paris. À raison de 700 à 800 dossiers par an, le droit routier n'a plus aucun secret pour lui. Toutes ces années n'ont pas entamé son enthousiasme et son attachement à défendre l'insoutenable. À la différence des délinquants de droit commun, l'automobiliste ou le motard est toujours présumé coupable. Ces populations ne font face qu'à des procédures dérogatoires et d'exception. Dans ces conditions, comment l'usager de la route peut-il se défendre et faire valoir ses droits ? Quels sont ses recours ?

Écrit avec son confrère Jean-Baptiste Le Dall, ce pavé de 500 pages, agrémentées de 1 400 notes de bas de pages et de synthèses de la jurisprudence, pourrait bien devenir le livre de chevet d'un large public tant le

contentieux lié au droit routier explose : PV sans interpellation (à la volée), grands excès de vitesse dus à la limitation à 80 km/h sur la majorité du réseau secondaire, consommation de stupéfiants...

26 MILLIONS D'INFRACTIONS

Les deux avocats décryptent une matière devenue très complexe qui agglomère le droit pénal, correctionnel et administratif. Cet ouvrage très didactique éclaire sur des questions qui peuvent toucher tout le monde. Chaque année, l'État relève 26 millions d'infractions, percevant au passage plus de 1 milliard d'euros de recettes et retirant près de 13 millions de points sur les permis de conduire. Pour une efficacité limitée en matière de sécurité routière, comme l'a rappelé récemment la Cour des comptes dans un rapport. Le nombre de victimes de la route ne baisse plus. Preuve qu'il est temps de changer de doctrine. L'insécurité organisée dans des villes comme Paris et soutenue par le gouvernement n'est pas de nature à nous rassurer.

Sylvain Reisser

TENDANCE

EN MODE SPORTIF

Elégance et performance. La maison Dior s'est associée à la marque italienne Technogym – matériel haut de gamme que connaissent bien les abonnés des salles de sport de qualité et les athlètes lors des Jeux olympiques – pour concevoir du matériel de fitness. Tapis de course connecté, banc de musculation multifonction, haltères, ballon de gym... échappent au design standard en affichant notamment le parti pris d'un sobre noir et blanc. Se dessinent sur cet équipement siglé l'étoile porte-bonheur du couturier et son nom rehaussé de cinq bandes horizontales. Cette édition limitée sera disponible en janvier 2022 : le temps d'affiner abdos et gambettes pour avoir fière allure à l'entraînement.

Laurence Haloche

